



DIDIER LE GAC

Député de la 3ème circonscription du Finistère

Communiqué de Presse

31 janvier 2022

Soutien aux éleveurs de porcs : Si l'Etat prend ses responsabilités, tous les acteurs de la filière doivent en faire autant

Le gouvernement a annoncé ce lundi 31 janvier un plan d'urgence avec des mesures concrètes pour soutenir les éleveurs de porcs.

Une première aide est destinée notamment à soutenir tout de suite la trésorerie des éleveurs les plus durement touchés par la crise.

En contact régulier avec les agriculteurs - et notamment des plus jeunes - le député a pu mesurer encore très récemment la détresse des éleveurs de sa circonscription.

Face à cette nouvelle crise, l'Etat assume donc ses responsabilités. Chaque acteur de la filière porcine doit également les prendre. Le député rappelle ainsi que l'application effective de la loi Egalim 2 n'est pas une option !

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, Egalim 2 est le nouveau cadre qui s'impose à tous : aux industriels comme aux distributeurs, aux transformateurs et aux coopératives, mais également aux organisations de producteurs.

Le prix de vente doit désormais dépendre des coûts du producteur, et cela n'est pas négociable.

La qualité et la traçabilité exemplaires de l'agriculture française justifient une vraie rémunération pour celles et ceux qui la produisent.

Au-delà d'Egalim 2 et du dispositif qui vient d'être annoncé, c'est un sursaut collectif que le député appelle de ses vœux pour maintenir l'agriculture dans notre région, et redonner enfin à l'alimentation toute sa valeur.

Il en va de la juste rémunération du producteur, mais également de la souveraineté alimentaire de notre pays, que pourtant tout le monde appelle de ses vœux.

Contact : Didier LE GAC – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr – Blog : <http://didierlegac.bzh/>